



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie, Salle du Conseil Municipal, le :

Jeudi 8 décembre 2022
à 19 heures

ORDRE DU JOUR
Session ordinaire

Affiché, le 2 décembre 2022

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022..... 3
2. Décisions prises dans le cadre de la délégation..... 3
3. Convention-type de mise à disposition de services municipaux pour l'exercice de compétences communautaires – avenant aux conventions pour les exercices 2022 et 2023 : 5
4. Convention pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines – avenant aux conventions pour les exercices 2022 et 2023 6
5. Demandes de subventions au titre de la DETR – DSIL 2023 8
6. Demande de subvention au titre de la DSR 2023 9
7. Budget Principal - Décision Modificative N°2 10
8. Budget Principal – vote des autorisations de programme et crédits de paiement 11
9. Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au vote du BP 2023 12
10. Extension du périmètre du SICOM 13
11. Location Gîte - Demande de remboursement d'arrhes 14
12. Festivités de fin d'années 2022 pour les élèves des écoles primaires 15
13. Subvention Coopérative scolaire : 16
14. Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des Centres de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher : 17
15. Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le groupement des Centres de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher : 20
16. Affaires Diverses 23

Le Maire
François CROISSANDEAU

